

# CHEF DE LA CELLULE DES POLICES SPECIALES (H/F)

Réf : CY/25/28/CDSCPS/AJ

Ville de 70 000 habitants, Cergy a été élue 1<sup>ère</sup> Ville du Val d'Oise dans « laquelle il fait bon vivre ». Située à une trentaine de kilomètres de Paris (RER A, SNCF, A15...), aux portes du Parc naturel du Vexin, elle offre de nombreux services au public. Pôle économique et administratif majeur du territoire, elle se distingue par son attractivité culturelle et étudiante.

*Au sein de la Direction de la Tranquillité Publique et de la Prévention, le chef de la cellule des Polices Spéciales assure la coordination, l'organisation et le pilotage des missions relevant de la Brigade Verte, des Agents de Surveillance de la Voie Publique, ainsi que de la Salle de Commandement et du Centre de Supervision Urbain de jour. Il encadre les agents placés sous son autorité, organise leur activité, suit les indicateurs opérationnels et garantit la continuité du service. Il veille à la bonne exécution des missions liées à la tranquillité publique, à la salubrité, à la vidéo protection, au respect de l'espace public et à la gestion des interventions via le Centre d'Appel Opérationnel.*

## MISSIONS

### **Veille et prévention en matière du maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique**

- Prendre des mesures pour garantir la sécurité des personnes et des biens, assurer le bon ordre et intervenir sur les troubles liés à la tranquillité publique,
- Identifier, évaluer et traiter les problématiques de sécurité, notamment liées à la salubrité et à l'environnement,
- Assurer une veille active en matière de respect de l'environnement : prévention des dépôts sauvages, contrôle des dépôts de déchets verts, encombrants, pollution,
- Sensibiliser les administrés aux règles environnementales et à l'éco-citoyenneté.

### **Constater, qualifier et relever les infractions**

- Constater les infractions au Code Pénal, au Code de la Route, au Code de l'Environnement, au Règlement Sanitaire Départemental...
- Relever les infractions liées aux dépôts sauvages, brulages, pollution, non-respect des jours de collectes...
- Rendre compte de tous crimes, délits et contraventions.

### **Rédaction et transmission d'écrits professionnels**

- Rendre compte des événements survenus pendant le service et des mesures prises,
- Rédiger des procès-verbaux, rapports circonstanciés, constats de dépôts sauvages,
- Mettre en place et suivre la procédure d'amende administrative applicable aux dépôts sauvages,
- Assurer un suivi administratif des infractions environnementales,
- Suivre l'évolution des textes législatifs et réglementaires.

### **Accueil et relation avec le public**

- Ecouter, accompagner et porter assistance aux personnes, y compris en cas de conflits de voisinage liés à l'environnement (bruit, déchet, entretien de propriété ...),
- Expliquer la réglementation environnementale, conseiller les usagers sur les bonnes pratiques,
- Traiter les réclamations ou signalements relatifs à la propreté ou à l'environnement.

### **Commandement des interventions des ASVP et de la Brigade Verte**

- Organiser et planifier les interventions quotidiennes et transmettre les consignes journalières,
- Participer aux opérations conjointes avec les autres services (police nationale, propreté, etc),
- Analyser les situations d'intervention et coordonner les agents sur le terrain,
- Superviser la rédaction des écrits professionnels,
- Suivre l'activité opérationnelle via des bilans mensuels d'activité pour la Brigade Verte et les ASVP,
- Coordonner les agents de la Salle de Commandement et du CSU de jour pour l'affectation des interventions, le traitement des signalements et la continuité du service public.

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

**Horaires** : 39h hebdomadaires – 22 RTTs

### Contraintes spécifiques :

Patrouilles pédestres et véhiculées par tous les temps, horaires irréguliers avec amplitude variable en fonction des obligations de service.

Port des EPI (Equipement de Protection Individuel) et de la tenue obligatoire.

Equipement de protection individuel : Gilet pare-balles, caméra piéton, casque, armement de catégorie B et D.

Agrément du Préfet, du procureur de la République et assermentation obligatoires.

Possibilité de travail le week-end en fonction des évènements culturels et/ou des nécessités de service.

Permis B obligatoire.

## PROFIL

Titulaire de la fonction publique sur un grade de catégorie B de la filière police municipale, vous connaissez les pouvoirs de police du Maire et les lois et réglementations inhérentes à vos missions. Vous avez déjà une expérience similaire réussie.

Vous maîtrisez les règlements et codes relatifs à la police de l'environnement, et vous connaissez les procédures, les modes opératoires et les risques liés à la vidéo protection.

La maîtrise de l'outil informatique et des écrits professionnels, le sens du service public, la capacité à analyser une situation et à rendre compte ainsi que de réelles capacités relationnelles et de communication sont également attendus.

Manager confirmé, vous appréciez le travail en équipe et êtes pédagogue. La rigueur, le sens de l'organisation, la maîtrise de soi, l'impartialité et une grande disponibilité viendront compléter votre profil.

***Date limite de dépôt des candidatures : 31 juillet 2025***

***Tous les postes de la ville de Cergy sont ouverts aux personnes en situation de handicap.***

**Merci d'adresser votre candidature (CV et lettre de motivation) sous la référence CY/25/28/CDSCPS/AJ à l'attention de M. le Maire, soit :**

- > sur le site de la ville : <https://www.cergy.fr/votre-mairie/cergy-recrute/>
- > par mail : [emploi.recrutement@cergy.fr](mailto:emploi.recrutement@cergy.fr)
- > par courrier : Hôtel de Ville de Cergy – Direction des Ressources Humaines  
– 3 place Olympe de Gouges – BP 48000 Cergy – 95801 Cergy-Pontoise cedex